

N° 19 – OCTOBRE 2019

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2019

En mars 2019, 26 645 personnes travaillent au sein des 36 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. En prenant en compte les 4 203 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 30 848 personnes.

Entre l'enquête 2018 et celle de 2019, le nombre d'OI sises dans le canton passe de 34 à 36. Les deux OI supplémentaires sont Interpeace et Medicines Patent Pool.

L'effectif du personnel des OI s'accroît de 2,6 % entre 2018 et 2019. Les deux nouvelles OI n'ont qu'un faible impact sur cette évolution, car elles sont de petite taille.

Le nombre de fonctionnaires permanents augmente de 1,5 % et celui des non permanents de 5,1 %. La part de ces derniers continue de progresser et atteint 30 % du total en 2019, alors qu'ils en représentaient moins du quart en 2012.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2019

OI au bénéfice d'un accord de siège	24 847
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	767
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	1 031
Total OI	26 645
Missions permanentes et consulats	4 203
Total	30 848

Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2018

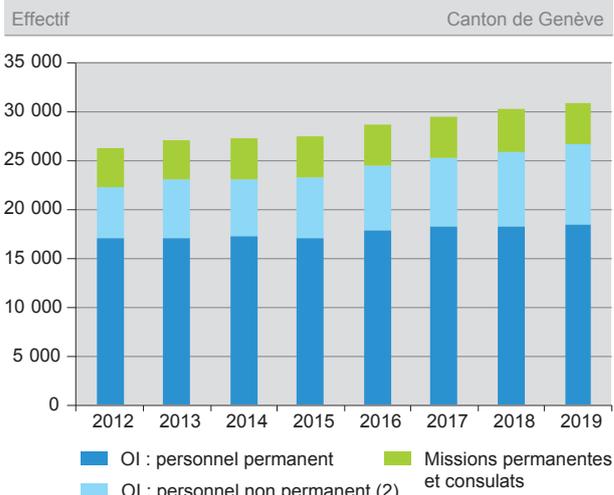
OI au bénéfice d'un accord de siège	5 683 824
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	173 959
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	442 264
Total	6 300 047

Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2018

Réunions internationales	3 236
Séances tenues	19 512
Délégués et experts	207 147

Source : Office cantonal de la statistique

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2012 (1)



(1) Jusqu'en 2015, 29 OI ; en 2016, 33 OI ; en 2017 et 2018, 34 OI ; en 2019 : 36 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

Statut des organisations internationales (OI)

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

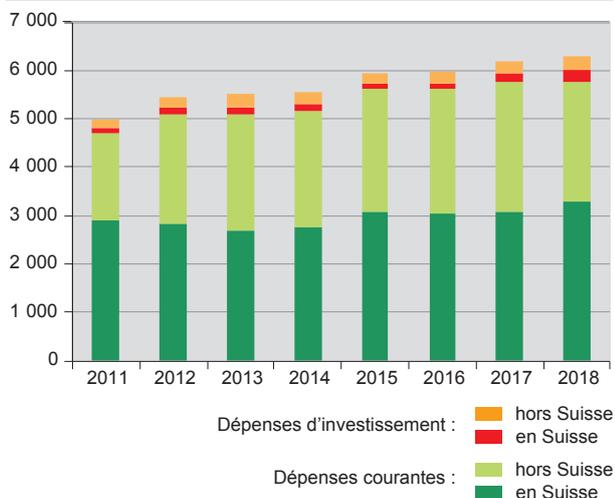
Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2019 concernent les 36 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 23 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 9 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Les dépenses des organisations internationales (OI)

Durant l'année 2018, les dépenses engagées par les OI se montent à 6,300 milliards de francs. Elles progressent de 1,8 % par rapport à 2017. Si les dépenses courantes – qui sont composées principalement des coûts salariaux et qui représentent 91 % du total des dépenses – restent stables, les dépenses d'investissement augmentent de 26,5 %.

Dépenses des organisations internationales (OI) établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2011 (1)
En million de francs Canton de Genève



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI.

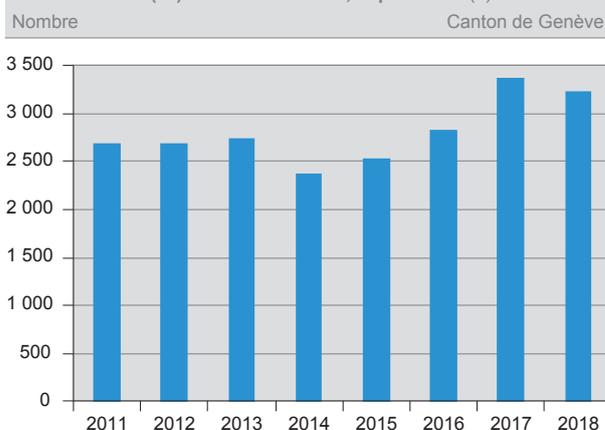
Source : Office cantonal de la statistique

Plus de la moitié des dépenses (3,531 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Celles-ci englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et les services réalisés par des entreprises sises dans le pays.

L'activité confédérale des organisations internationales (OI)

En 2018, l'activité confédérale des OI connaît un recul après avoir enregistré une hausse marquée entre 2014 et 2017. Le nombre de réunions organisées durant l'année (3 236) baisse de 3,8 % en un an. Le nombre de délégués et d'experts qui y ont participé (207 147) diminue de 6,3 %.

Réunions internationales tenues par les organisations internationales (OI) établies à Genève, depuis 2011 (1)



(1) Jusqu'en 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), 420 OING travaillant en étroite collaboration avec les OI sont présentes à Genève en 2019. Parmi elles, 200 comptent au moins un emploi ; elles groupent 3 109 emplois. A titre de comparaison, en 2018, elles étaient 191 et représentaient 2 934 emplois. La hausse du nombre d'emplois est donc de 6,0 %.

Pour les 220 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, tenu à jour en continu par l'Office fédéral de la statistique. Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour 85 % des OING, l'état à fin 2017 et, pour 12 %, l'état à fin 2018. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 200 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 67 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 26 % affichent entre 10 et 49 emplois et 7 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre 53 % des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Près de la moitié œuvrent dans celui regroupant *l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme, les migrations*.

Chiffres annuels	Canton de Genève	
	OING	Emplois
Paix, sécurité et désarmement	21	307
Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations	98	1 479
Travail, économie, commerce, science, télécommunications	36	867
Santé	23	246
Environnement et développement durable	22	210
Total	200	3 109

Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI)

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 23 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;

- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT).

Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 9 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF) ;
- Interpeace ;
- Medicines Patent Pool (MPP).

L'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit a signé un accord de siège avec le Conseil fédéral en octobre 2017. N'ayant déployé ses activités qu'en septembre 2018, elle sera intégrée à l'enquête en 2020.

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des organisations internationales à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou de l'office établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des organisations internationales sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité confrencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord fiscal ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

http://www.ge.ch/statistique/domaines/aperçu.asp?dom=06_06